



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 mars 2021

### Coronavirus Covid-19 à La Réunion : des opérations pour faciliter l'accès à la vaccination aux habitants de Cilaos.

Afin de faciliter l'accès à la vaccination aux habitants de Cilaos, l'ARS, en lien avec la commune, le CHU et les professionnels de santé libéraux, organise des opérations de vaccination de proximité pour « aller vers » les habitants de Cilaos. Ces opérations se dérouleront les 12 et 13 mars à l'Hôpital de Cilaos. Les publics concernés (personnes de 75 ans et plus, personnes de tout âge ayant une pathologie à très haut risque, personnes de 65 à 74 ans ayant une pathologie à risque, et personnels de santé au contact direct des patients) sont invités à prendre rendez-vous par téléphone ou internet pour se faire vacciner contre la Covid-19.

#### « Aller vers » : Une démarche destinée aux publics les plus éloignés

Le vaccin protège contre la Covid-19 et ses variants et permet d'éviter les formes graves de la maladie. Depuis le 21 janvier, 8 centres de vaccination sont ouverts sur l'île et fonctionnent à Saint-Pierre, au Tampon, à Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-André et Saint-Paul.

En complément, l'ARS souhaite mettre en place, à partir du mois de mars, des **centres de vaccination éphémères** dans le but de permettre aux réunionnais de bénéficier de la vaccination lorsqu'ils sont **éloignés des centres de vaccination**.

Les premières opérations, ciblent les habitants des cirques : Mafate (effectué la semaine dernière), Cilaos et Salazie (prochainement).

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

## OPERATION ALLER VERS / CILAOS

le vendredi 12 mars et le samedi 13 mars à l'hôpital de Cilaos  
LA VACCINATION SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

### Qui est concerné ?

Les publics concernés par ces opérations de vaccination sont les suivants :

- Toute personne **âgée de + de 75 ans** (sans ordonnance)
- Toute personne **âgée de 65 à 74 ans ayant une des pathologies à risque** de forme grave de Covid-19 suivantes et disposant d'une ordonnance médicale :
  - **Pathologies cardio-vasculaires** (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'AVC, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque)
  - **Diabète** (de type 1 et 2) ;
  - **Pathologies respiratoires chroniques** (broncho pneumopathie chronique obstructive, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose);
  - **Insuffisance rénale chronique dialysée**;
  - **Obésité** (IMC > ou = à 30) ;
  - **Cancer** ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
  - **Cirrhose** au stade B ;
  - **Immunodépression** congénitale ou acquise ;
  - **Syndrome drépanocytaire** majeur ou antécédent de splénectomie ;
  - **Pathologies neurologiques** (maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive).
- **Les patients (de tout âge) ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque** face à la Covid-19 et disposant d'une ordonnance médicale :
  - **atteints de cancer** et de **maladies hématologiques malignes** en cours de traitement par chimiothérapie,
  - **atteints de maladies rénales chroniques sévères** dont les patients dialysés, transplantés d'organes solides, transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
  - **atteints de poly-pathologies chroniques** (au moins deux insuffisances d'organes),
  - **atteints de certaines maladies rares** (voire liste sur le site du ministère de la santé),
  - **atteints de trisomie 21.**
- **Les professionnels de santé salariés ou libéraux et leurs employés s'ils sont en contact direct avec les patients** (les secrétaires médicales), ainsi que les personnels des services d'aide à domicile pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

**VEN. 12 mars  
SAM. 13 mars  
à l'hôpital  
de Cilaos**

**Opération de vaccination  
à Cilaos**  
(Uniquement sur RDV)

Le vaccin contre la Covid-19 lé là. Protège a zot !

Qui est concerné :

- Les personnes de 75 ans et +  
*sans ordonnance*
- Les personnes atteintes d'une pathologie à très haut risque de forme grave *avec ordonnance*
- Les personnes de 65 à 74 ans ayant une pathologie à risque *avec ordonnance*
- Les personnels de santé *au contact direct des patients*  
*avec carte professionnelle ou attestation employeur*

Prenez RDV dès maintenant pour vous faire vacciner !

Par téléphone du lundi au samedi de 8h à 17h)  
**0262 724 720**

Sur internet : [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

Le vaccin est réservé à l'usage de la vaccination par intramusculaire, sous-cutané dans des doses, modalités, programmes ou contre-indications spécifiques. Pour plus d'informations, consultez le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou contactez votre médecin traitant ou le Centre de Vaccination de l'hôpital de Cilaos. Le vaccin est réservé à l'usage de la vaccination par intramusculaire, sous-cutané dans des doses, modalités, programmes ou contre-indications spécifiques. Pour plus d'informations, consultez le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou contactez votre médecin traitant ou le Centre de Vaccination de l'hôpital de Cilaos.

## Modalités de vaccination

Pour se faire vacciner les 12 et 13 mars, les habitants de Cilaos concernés sont invités à prendre rendez-vous :

- **Par téléphone :**  
**0262 724 720** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- **Sur Internet :**  
**[www.sante.fr](http://www.sante.fr)**

Pièces à fournir :

- pièce d'identité
- carte Vitale ou attestation de droits
- **prescription médicale** pour les personnes âgées de 65 à 74 ans ayant une pathologie à risque (voir ci-dessus) et pour les personnes de tout âge ayant une pathologie à très haut risque (voir liste des pathologies ci-dessus).
- **carte professionnelle** pour les personnels de santé ou **attestation de l'employeur**

## Le parcours vaccinal

### PRISE DE RDV



- Directement en ligne sur le site internet [www.sante.fr](http://www.sante.fr).
- Par Téléphone au 02 62 72 47 20

Possibilité de consulter votre médecin traitant en amont de la vaccination.  
Prescription nécessaire pour les personnes de moins de 75 ans ayant une pathologie

### ARRIVEE AU CENTRE DE VACCINATION



- Accueil par un infirmier
- Questionnaire permettant de s'assurer que vous pouvez être vacciné
- Avis donné par un médecin sur la possibilité de la vaccination

Au centre de vaccination, un médecin sera présent pour répondre à vos questions.

### VACCINATION



Injection dans le haut du bras par un infirmier ou un médecin.

### APRES LA VACCINATION



Après l'injection, vous devrez rester 15 minutes sur place pour surveillance.

Avant de quitter le centre de vaccination, vous serez invité à prendre connaissance du rendez-vous pour la seconde injection, 28 jours plus tard.

### Bon de transport

Les personnes ayant des difficultés de mobilité peuvent bénéficier d'une prescription pour un bon de transport par leur médecin.

**En vous faisant vacciner,  
vous VOUS protégez contre les formes graves de la maladie**

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974